

# Réforme des retraites: cinq caisses indépendantes veulent lutter ensemble

LE FIGARO le 13/03/2019 – Par Marie-Cécile Renault

Créé à l'initiative des élus de cinq caisses de retraite (notaires, pharmaciens, dentistes, vétérinaires, experts-comptables), le mouvement Pro'Action Retraite est bien décidé à se battre pour que les spécificités des indépendants soient prises en compte **dans le futur régime de retraite universel**. Ils présenteront jeudi matin un livre blanc, que *Le Figaro* s'est procuré en exclusivité.

**«Nous ne sommes pas contre la réforme, mais nous souhaitons des ajustements»**

Béatrice Créneau-Jabaud, présidente de Pro'Action Retraite

«Nous ne sommes pas contre la réforme, mais nous souhaitons des ajustements», explique sa présidente, Béatrice Créneau-Jabaud, par ailleurs présidente de la caisse de prévoyance et de retraite des notaires. S'appuyant sur une enquête réalisée auprès des 160.000 affiliés des caisses fondatrices, le mouvement fait apparaître trois points d'achoppement majeurs.

## **Rester associés au pilotage**

D'une part, les libéraux ne veulent pas être dépossédés de leurs réserves financières, soit 27 milliards, réalisées grâce aux efforts des cotisants et des retraités, sans aucune aide de l'État. «On a l'impression que cette réforme, c'est une prime à l'irresponsabilité: on sanctionne les bons gestionnaires pour abonder des régimes qui n'ont pas fait les efforts nécessaires», affirme Béatrice Créneau-Jabaud. Bref, les fourmis ne veulent pas payer pour les cigales!

D'autre part, ils souhaitent maintenir des taux de cotisation et une assiette de calcul différenciés, proches de ce qui existe aujourd'hui. Car les libéraux supportent des charges que n'ont pas les salariés ou les fonctionnaires, notamment au moment de l'installation. «Le régime universel ne doit pas se transformer en un régime unique. L'uniformité ne peut pas être le modèle de la protection sociale du XXI<sup>e</sup> siècle», martèle Béatrice Créneau-Jabaud.

**«Le régime universel ne doit pas se transformer en un régime unique. L'uniformité ne peut pas être le modèle de la protection sociale du XXI<sup>e</sup> siècle»**

Béatrice Créneau-Jabaud, présidente de Pro'Action Retraite

Enfin, les libéraux veulent rester associés à la gouvernance et au pilotage du futur système. «Nous avons su gérer: notre régime est à l'équilibre et nous avons revalorisé les pensions de 3 % en 2019, là où le gouvernement n'a accordé que 0,3 % pour le régime général», poursuit Béatrice Créneau-Jabaud. Sans oublier le suivi et les services à la carte. «Les affiliés ont un interlocuteur unique, avec un délai de réponse très court et une qualité de traitement. On liquide dans le mois qui suit au maximum pour la retraite complémentaire. D'autres opérateurs en sont loin», souligne Béatrice Créneau-Jabaud.

Le mouvement a été récemment rejoint par la caisse des personnels navigants. Et d'autres devraient suivre.

# Retraites: le casse-tête des régimes spéciaux

Le Figaro le 12/03/2019 Par Marie-Cécile Renault

Le but est d'aligner tout le monde sur la règle commune. Des dérogations seront possibles sur des critères objectifs et justifiés.

Après un an et demi de discussions avec les partenaires sociaux, le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, n'a toujours rien dévoilé des intentions du gouvernement. «On n'aura jamais mis autant de temps pour faire une réforme des retraites», ironise le député LR Éric Woerth, qui a piloté celle de 2010. Et la concertation doit encore durer jusqu'en mai, avec le vote d'une loi prévue «fin 2019 ou début 2020», pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

## «On n'aura jamais mis autant de temps pour faire une réforme des retraites»

Le député LR Éric Woerth

De nombreuses questions ont été soulevées par le haut-commissaire avec les syndicats et le patronat: droits familiaux, pensions de réversion, conversion des droits déjà acquis... mais sans donner de réponses ni dévoiler les fameux «scénarios types» qui permettront à chacun de voir ce qu'il gagne ou ce qu'il perd. «C'est là que l'harmonie autour de Jean-Paul Delevoye risque de se gâter», confie un proche du dossier. Le dernier sujet, évoqué depuis deux semaines, est celui des catégories actives de la fonction publique et des régimes spéciaux. **C'est le plus explosif.**

Sur les 5,5 millions de fonctionnaires, 765.000 sont classés en «catégorie active» car leur fonction est jugée pénible: cela leur permet de partir en retraite anticipée à 52 ans (policiers, surveillants de prison, contrôleurs aériens, égoutiers) ou 57 ans (pompiers, aides-soignantes, agents de services hospitaliers, etc.). En réalité, ces agents prennent leur retraite un peu plus tard pour éviter une décote sur leur pension, mais quittent néanmoins le monde du travail avant 60 ans.

De la même façon, les personnels des régimes spéciaux bénéficient d'une retraite anticipée: à la SNCF, 135.000 salariés au statut peuvent partir à 57 ans, et même à 52 ans pour les conducteurs. À la RATP, 42.000 salariés au statut peuvent partir à 57 ans, et à 52 ans pour les roulants et travailleurs en souterrain. Dans les industries électriques et gazières (EDF, Engie, etc.), 63.000 des 140.000 salariés peuvent être retraités à 57 ans. Pour les marins, l'âge de départ varie entre 50 et 55 ans. À l'Opéra de Paris, c'est 40 ans pour les artistes du ballet, etc. Généreux, ces régimes sont fortement déficitaires. Chaque année, l'État leur verse 6,6 milliards de subventions auxquels s'ajoute 1,4 milliard de produits de taxes.

## Dérogations possibles

Or, la réforme veut rebattre les cartes, en alignant tout le monde sur la règle commune. «C'est nécessaire car les Français ont un sentiment d'iniquité. Chacun pense être moins bien traité que son voisin, c'est un sujet de fragmentation de la société», explique Jean-Paul Delevoye. Pour autant, le système universel ne sera pas un régime unique: il acceptera des dérogations, à condition «qu'elles reposent sur des critères objectifs et justifiés», poursuit-il.

**«C'est nécessaire car les Français ont un sentiment d'iniquité. Chacun pense être moins bien traité que son voisin, c'est un sujet de fragmentation de la société»** Jean-Paul Delevoye

Reste à définir quels emplois bénéficieront de ces dérogations. C'est l'enjeu des discussions en cours. Les militaires devraient être concernés. «Difficile d'envoyer quelqu'un de 65 ans sauter sur Bamako», résume un membre de l'équipe Delevoye. De même que les fonctions régaliennes de sécurité. Mais le haut-commissariat sera strict. Les dérogations ne devront plus être liées à un statut mais à la fonction exercée: cela conduira par exemple à distinguer un policier de terrain d'un policier qui travaille dans les bureaux. Il reviendra aux caisses de retraite d'effectuer ce «peignage» des emplois.

En revanche, pas question de maintenir des différences dans le public quand un même métier existe dans le privé. Par exemple, rien ne justifie des écarts de traitement entre un chauffeur de bus de la RATP et celui d'une régie de transports d'une ville de province. En contrepartie, le compte pénibilité mis en place dans le privé (qui permet de partir jusqu'à deux ans plus tôt en fonction de l'exposition à certains risques) serait étendu à la fonction publique et aux régimes spéciaux.

Tous ces changements se mettront en place de façon progressive «pour tenir compte de la réalité humaine», affirme Jean-Paul Delevoye. Pas sûr que cela suffise à convaincre les intéressés, toujours prompts à descendre dans la rue

# Retraites: les professions libérales veulent conserver leurs spécificités

Le Figaro le 12/03/2019 Par Marie-Cécile Renault

Médecins, avocats, ou notaires... les professions libérales s'inquiètent de l'évolution de leurs régimes de retraite dans le cadre du projet de réforme du gouvernement.

Au fur et à mesure que les discussions sur la réforme des retraites avancent, les professions libérales s'inquiètent. D'une part, leur taux de cotisation (entre 10 % et 20 % aujourd'hui) devrait augmenter pour converger progressivement vers celui des salariés (28 %). Une perspective peu engageante... D'autre part, le passage de l'assiette de cotisations d'un plafond annuel de la Sécurité sociale (40.524 euros) à trois plafonds (121.572 euros) dans le futur système leur pose un problème. Cela ne laisse plus de place aux caisses de retraite complémentaire, et au concept de solidarité professionnelle qui y est attaché.

Ces professions mettent en avant leurs spécificités, en particulier le fait qu'elles supportent des charges que n'ont pas les salariés et doivent contracter des prêts professionnels pour s'installer ou racheter une clientèle. Elles ont chacune leurs règles propres en matière d'âge minimal de liquidation de la retraite complémentaire. Difficile dans ces conditions de les faire entrer dans le chausse-pied du futur régime universel. En outre, de nombreuses caisses ont constitué des réserves financières pour faire face aux aléas économiques et démographiques, et ne veulent surtout pas les voir tomber dans le vaste pot commun du régime universel. Un vrai casus belli.

## ● Médecins

Les médecins (123.000 cotisants, 57 000 retraités) dépendent de la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL) pour leur retraite de base, et de la Caisse autonome de **retraite des médecins** français (CARMF) pour leur retraite complémentaire. Les médecins conventionnés doivent en plus cotiser à un régime supplémentaire obligatoire (ASV), qui a la particularité d'être financé aux deux tiers par l'Assurance maladie pour les médecins de secteur 1. C'est une contrepartie à leur engagement de respecter des honoraires modérés. Les médecins s'interrogent sur le maintien de ce dispositif particulier et s'inquiètent d'une hausse de leur taux de cotisation. Surtout, ils craignent de voir leurs 7 milliards d'euros de réserves, constituées pour faire face aux aléas, partir dans un futur pot commun.

## ● Avocats

Très différent des autres, le régime des avocats est un système très redistributif avec une solidarité forte. Les avocats (63.500 cotisants et 15.000 bénéficiaires) dépendent de la Caisse nationale des barreaux français (CNBF), à la fois pour leur retraite de base et leur retraite complémentaire. Pour la retraite de base, les avocats cotisent sous trois formes: une cotisation forfaitaire basée sur l'ancienneté, une cotisation de 3,10 % du revenu de l'avant-dernière année et les droits de plaidoirie. Le droit de plaidoirie, autrefois appelé timbre de plaidoirie, est une redevance financière de 13 euros, payée par le client à son avocat pour chaque décision de justice plaidée, qui est ensuite reversée à la CNBF. Ces trois types de cotisations permettent au régime de servir une retraite de base égalitaire et solidaire, la même pour tous les avocats, soit 16.831 euros annuels en 2018, pour une carrière complète.

**«Pourquoi casser des régimes qui fonctionnent bien, sont pérennes, donnent satisfaction aux professionnels et participent à la solidarité?»** Matthieu Dulucq, avocat à Nancy et membre du CNB

À cela s'ajoute une pension complémentaire, calculée selon quatre classes de cotisations. Une souplesse qui permet à l'avocat de choisir chaque année son niveau de cotisation en fonction de ses revenus. «Avec la réforme, toute cette solidarité va voler en éclats et on va devoir cotiser plus», s'insurge Catherine Gazzeri, avocate à Tours et membre du CNB. «Pourquoi casser des régimes qui fonctionnent bien, sont pérennes, donnent satisfaction aux professionnels et participent à la solidarité?» interroge Matthieu Dulucq, avocat au barreau de Nancy et membre du CNB.

## ● Notaires

Les notaires (8 025 cotisants et 5375 retraités) dépendent de la CNAVPL pour leur retraite de base et de la Caisse de retraite des notaires (CRN) pour leur retraite complémentaire. L'âge minimum pour une retraite à taux plein est compris entre 65 et 67 ans. Leur cotisation à la CRN se compose d'une part forfaitaire (section B) qui dépend du produit de l'étude, et d'une part proportionnelle (section C) qui s'élève à 4,10 % de la moyenne des gains des années N-4 à N-2. Ils bénéficient d'une majoration de 30 % par enfant à charge (moins de 21 ans ou inapte). La pension de réversion s'élève à 60 %. Mais le notaire peut décider de la porter à 100 %, en rognant sur sa pension. Le risque dépendance a été instauré il y a un an, financé par les réserves du régime (soit 2,5 milliards), sans cotisation en regard. Cette prestation est variable selon le niveau de dépendance mais peut aller jusqu'à 1400 euros par mois pour les plus précaires. Le système est donc très complet et les notaires y tiennent.

# Le niveau de vie des retraités a baissé de 2 % en 2018

Le Figaro le 12/03/2019 - Par Anne de Guigné

Selon une étude de l'Insee, l'augmentation du cours du pétrole a annulé les gains des réformes sur les prélèvements sociaux.

Les calculs de l'**Insee** sont nets: entre janvier et octobre, le niveau des ménages français a baissé de 0,4 % en moyenne, en raison, d'une part de la remontée des cours du pétrole, et d'autre part des mesures gouvernementales: hausse de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) et bascule entre la baisse des cotisations sociales et la hausse de la CSG.

Sans ces mouvements, le niveau de vie mensuel en octobre 2018 aurait été de 7 euros supérieur. Ce qui se décompose de la manière suivante: perte de 8 euros liée à la hausse du cours du brut, perte de 4 euros due à la remontée de la fiscalité énergétique, contrebalancées par un gain de 5 euros lié au jeu de bascule entre la CSG et les charges sociales. Pour mémoire, la CSG avait augmenté de 1,7 point au 1er janvier, tandis que les cotisations sociales étaient abaissées pour les actifs en deux temps, au 1er janvier et au 1er octobre.

## Les retraités ruraux: grands perdants en 2018

«Ces évolutions touchent différemment les personnes en fonction de leur statut d'activité, du type de territoire dans lesquelles elles vivent et de leur position dans l'échelle des niveaux de vie», rappellent les auteurs de l'étude. Les **retraités**, qui n'ont par définition pas bénéficié de la baisse des cotisations, sont les plus grands perdants. Leur niveau de vie a décroché de 2 % durant ces dix mois, ce qui représente une perte de 39 euros. La hausse des prix du pétrole pèse pour 12 euros et celle de la CSG pour 27 euros.

À l'inverse, les ménages en emploi ressortent très légèrement gagnants (+0,2 %), grâce à la baisse des cotisations. Géographiquement, les personnes habitant en territoire rural ou dans des petites villes sont davantage pénalisées car leurs dépenses en carburant et en fioul domestique sont plus élevées que dans les métropoles. L'étude de l'Insee confirme donc le ressenti des ménages retraités ruraux qui s'étaient mobilisés dès le début 2018 pour manifester leur désapprobation de la politique de la majorité. Et explique le mouvement des «gilets jaunes».

# Jean-Paul Delevoye sur les retraites: «Le système actuel est illisible et inadapté»

INTERVIEW – Le Figaro le 18/10/2018 Par Marie-Cécile Renault et Cécile Cruzel

Alors que la concertation sur la réforme des retraites entre dans sa deuxième phase, Jean-Paul Delevoye, haut-commissaire à la Réforme des retraites, livre au Figaro sa vision des six mois à venir.

**LE FIGARO. - Les Français vont voir, à travers une centaine de simulations concrètes que vous allez faire, qui seront les perdants et les gagnants. Craignez-vous une montée des tensions?**

**Jean-Paul DELEVOYE.** - Je ne pense pas. Aujourd'hui, le système avantage ceux qui ont eu une carrière longue et ascendante. Le nouveau système sera plus favorable aux travailleurs qui ont eu des carrières heurtées. Notre méthode, c'est de se donner du temps et de bâtir un dialogue constructif. Je crois à l'intelligence collective. Nous voulons une remise à plat car le système actuel est illisible, complexe et inadapté aux évolutions de carrière. C'est une source de fragmentation de la société. Notre nouveau système universel répond à un projet de société. Il sera adapté au fait que les Français changent de plus en plus de métier, il comprendra une part de solidarité et il sera équitable.

**«Toute période travaillée courte ou longue, continue ou fractionnée, à temps plein ou partiel augmentera réellement et mécaniquement la future pension»**

Jean-Paul Delevoye

**Exit les 25 meilleures années dans le privé ou les 6 derniers mois dans le public. Les retraites seront désormais calculées sur toute la carrière. Mécaniquement elles vont baisser?**

Non, pas du tout. Dans le futur système, la formule de calcul sera radicalement différente. Aujourd'hui il y a trois facteurs qui jouent: le taux, le salaire de référence - les 25 meilleures années ou les 6 derniers mois en fonction de votre statut - et la durée d'assurance. Ne prendre en compte les évolutions que sur un seul facteur, comme si on gardait la même formule, est une erreur de raisonnement. Même si c'est contre-intuitif, il n'est donc pas exact de dire que le passage des 25 années à la carrière complète sera défavorable. En réalité ça peut même être l'inverse. Ce qui est vrai, en revanche, c'est que toute période travaillée - courte ou longue, continue ou fractionnée, à temps plein ou partiel - augmentera réellement et mécaniquement la future pension.

Pour les fonctionnaires, les retraites intégreront désormais les primes. C'est l'opportunité de rebâtir un contrat social avec les agents de la fonction publique, de mettre fin à cette hypocrisie qui consiste à leur donner un petit coup de pouce quand ils partent en retraite, en contrepartie de rémunérations plus faibles. On en tiendra compte dans la politique salariale de la fonction publique. Alors qu'aujourd'hui des fonctionnaires par exemple qui ont 50 % de primes se retrouvent avec 35 % de leur revenu à la retraite.

**Vous n'allez pas pouvoir augmenter tous les fonctionnaires qui n'ont pas de primes...**

Ce qui ne peut pas se faire à un instant «t», peut se faire dans la durée grâce à la temporalité que nous a donnée le président de la République. L'important, c'est la prospective. Il faut un laps de temps pour lisser l'intégration des primes et faire en sorte que les personnes aient une retraite qui reflète leur salaire.

**Dans le privé, les hauts revenus vont voir leur pension fondre, puisque dans le nouveau système ils ne cotiseront plus que jusqu'à trois fois le plafond de la Sécu au lieu de huit, soit 120 000 euros?**

D'abord ils ne sont que 350.000 personnes à gagner plus de 120.000 euros par an, dont 50 % de salariés, les autres étant indépendants... Le débat est de savoir si on leur maintient une retraite complémentaire obligatoire ou si on leur laisse au contraire la liberté, dans un contrat d'entreprise ou de branche, d'opter pour une épargne collective ou une épargne individuelle. Quelle que soit la décision que nous prendrons, chacun devra contribuer à la solidarité. Aujourd'hui, nous payons tous une cotisation de 2,5 % qui ne donnent pas de droits, mais sert à cotiser pour la retraite de ceux qui sont malades ou au chômage. Il faudra voir si nous maintenons une cotisation dite «déplafonnée» pour les hauts revenus, c'est-à-dire au-dessus du plafond.

**«La promesse du président durant la campagne est que l'âge de départ à la retraite reste fixé à 62 ans. Mais il faut donner de la souplesse aux Français pour choisir la date de leur départ»**

Jean-Paul Delevoye

## **Public comme privé, tout le monde va désormais cotiser à hauteur de 28 %. Y compris l'État employeur, dont le taux fictif dépasse 70 %?**

C'est l'avantage du système universel: on va clarifier les dépenses de l'État. Aujourd'hui, l'État prend sur sa dépense ses cotisations et les dépenses de solidarité. Ce budget qu'il consacre à financer la solidarité, nous voulons le faire apparaître clairement et responsabiliser l'État dans son rôle d'employeur. Une fois les dépenses de solidarité isolées du reste, on verra alors ce que nous acceptons de payer collectivement via l'impôt ou via les cotisations salariales. Plus la maquette budgétaire sera claire, plus le débat sera démocratique.

## **Les régimes spéciaux de retraite vont-ils disparaître?**

La totalité des professions du privé et du public sont concernées. Chacun sera embarqué dans le régime universel, qu'il soit parlementaire ou qu'il relève d'un régime spécial. Plutôt que de parler de «disparition», je préfère parler de convergence. Ensuite, chaque entreprise ou chaque branche est libre de maintenir des avantages comme elle le souhaite, à condition qu'elle l'assume financièrement. Nous, nous allons simplement regarder quelles dérogations légitimes nous pouvons défendre dans des cas bien particuliers, comme pour les militaires ou les policiers.

## **Qu'on l'appelle âge pivot, âge légal, âge minimum... Les Français ont compris qu'ils allaient travailler plus longtemps?**

La promesse du président durant la campagne est que l'âge de départ à la retraite reste fixé à 62 ans. Mais il faut donner de la souplesse aux Français pour choisir la date de leur départ et faire en sorte qu'ils puissent le faire de façon éclairée et informée.

## **«On ne supprime pas la réversion. Pour les retraités actuels, rien ne changera. Mais dans le nouveau système, il faut harmoniser les 13 régimes actuels dont les règles sont hétérogènes. JP**

Delevoy

## **Pour réhabiliter le travail, allez-vous creuser l'écart entre le minimum vieillesse et les petites pensions?**

C'est le gros sujet. L'objectif est clairement que le minimum de pension soit supérieur au minimum vieillesse. L'objectif politique est d'inciter au travail. Le régime contributif fait que si on a une belle carrière on a une belle retraite, si on n'a pas une belle carrière on n'a pas une belle retraite.

Immédiatement les gens disent que cela favorise les riches. Mais c'est exactement le contraire. Le système que nous voulons mettre en place sera à la fois basé sur le travail et sur des dispositifs de solidarité importants.

## **Vous allez réformer les pensions de réversion. Allez-vous les mettre sous conditions de ressources?**

On ne supprime pas la réversion, je l'ai toujours dit. Pour les retraités actuels, rien ne changera. Mais dans le nouveau système, il faut harmoniser les 13 régimes actuels dont les règles sont hétérogènes. Sur la plateforme citoyenne, nous avons énormément de réactions sur le «pro rata temporis» pour les personnes divorcées: beaucoup ne veulent pas partager leur pension de réversion entre leur ex-épouse et leur nouvelle conjointe. Ils voudraient un divorce pour solde de tout compte. On nous reproche aussi de limiter la réversion aux couples mariés, et de ne pas l'étendre au pacs. Pourquoi pas, mais il faudra mettre une durée minimum. Car le pacs ne dure en moyenne que trois ans.

## **Comment s'assurer que la mise en place du nouveau système, qui sera très progressive, résiste aux échéances électorales?**

Nous allons mettre en place un organe de gouvernance, intégrant des représentants de l'État, des parlementaires et les partenaires sociaux. Je proposerai que dans le nouveau système de retraite universel à points, la valeur du point (qui fixera le montant final de la pension en euros) ne varie pas de façon seulement automatique. Je pense qu'il sera en outre nécessaire de créer un organe de transition, pour piloter le passage d'un système à l'autre et s'assurer de son acceptabilité sociale mais aussi éviter les bugs informatiques. Enfin, il serait bon également que soient instaurés un organe d'évaluation indépendant et un organe de médiation.

# Retraites: le casse-tête des régimes spéciaux

Le Figaro le 12/03/2019 Par Marie-Cécile Renault

Le but est d'aligner tout le monde sur la règle commune. Des dérogations seront possibles sur des critères objectifs et justifiés.

Après un an et demi de discussions avec les partenaires sociaux, le haut-commissaire à la réforme des retraites, Jean-Paul Delevoye, n'a toujours rien dévoilé des intentions du gouvernement. «On n'aura jamais mis autant de temps pour faire une réforme des retraites», ironise le député LR Éric Woerth, qui a piloté celle de 2010. Et la concertation doit encore durer jusqu'en mai, avec le vote d'une loi prévue «fin 2019 ou début 2020», pour une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

De nombreuses questions ont été soulevées par le haut-commissaire avec les syndicats et le patronat: droits familiaux, pensions de réversion, conversion des droits déjà acquis... mais sans donner de réponses ni dévoiler les fameux «scénarios types» qui permettront à chacun de voir ce qu'il gagne ou ce qu'il perd. «C'est là que l'harmonie autour de Jean-Paul Delevoye risque de se gâter», confie un proche du dossier. Le dernier sujet, évoqué depuis deux semaines, est celui des catégories actives de la fonction publique et des régimes spéciaux. **C'est le plus explosif.**

Sur les 5,5 millions de fonctionnaires, 765.000 sont classés en «catégorie active» car leur fonction est jugée pénible: cela leur permet de partir en retraite anticipée à 52 ans (policiers, surveillants de prison, contrôleurs aériens, égoutiers) ou 57 ans (pompiers, aides-soignantes, agents de services hospitaliers, etc.). En réalité, ces agents prennent leur retraite un peu plus tard pour éviter une décote sur leur pension, mais quittent néanmoins le monde du travail avant 60 ans.

De la même façon, les personnels des régimes spéciaux bénéficient d'une retraite anticipée: à la SNCF, 135.000 salariés au statut peuvent partir à 57 ans, et même à 52 ans pour les conducteurs. À la RATP, 42.000 salariés au statut peuvent partir à 57 ans, et à 52 ans pour les roulants et travailleurs en souterrain. Dans les industries électriques et gazières (EDF, Engie, etc.), 63.000 des 140.000 salariés peuvent être retraités à 57 ans. Pour les marins, l'âge de départ varie entre 50 et 55 ans. À l'Opéra de Paris, c'est 40 ans pour les artistes du ballet, etc. Généreux, ces régimes sont fortement déficitaires. Chaque année, l'État leur verse 6,6 milliards de subventions auxquels s'ajoute 1,4 milliard de produits de taxes.

## Dérogations possibles

Or, la réforme veut rebattre les cartes, en alignant tout le monde sur la règle commune. «C'est nécessaire car les Français ont un sentiment d'iniquité. Chacun pense être moins bien traité que son voisin, c'est un sujet de fragmentation de la société», explique Jean-Paul Delevoye. Pour autant, le système universel ne sera pas un régime unique: il acceptera des dérogations, à condition «qu'elles reposent sur des critères objectifs et justifiés», poursuit-il.

**«C'est nécessaire car les Français ont un sentiment d'iniquité. Chacun pense être moins bien traité que son voisin, c'est un sujet de fragmentation de la société»**

Jean-Paul Delevoye

Reste à définir quels emplois bénéficieront de ces dérogations. C'est l'enjeu des discussions en cours. Les militaires devraient être concernés. «Difficile d'envoyer quelqu'un de 65 ans sauter sur Bamako», résume un membre de l'équipe Delevoye. De même que les fonctions régaliennes de sécurité. Mais le haut-commissariat sera strict. Les dérogations ne devront plus être liées à un statut mais à la fonction exercée: cela conduira par exemple à distinguer un policier de terrain d'un policier qui travaille dans les bureaux. Il reviendra aux caisses de retraite d'effectuer ce «peignage» des emplois.

En revanche, pas question de maintenir des différences dans le public quand un même métier existe dans le privé. Par exemple, rien ne justifie des écarts de traitement entre un chauffeur de bus de la RATP et celui d'une régie de transports d'une ville de province. En contrepartie, le compte pénibilité mis en place dans le privé (qui permet de partir jusqu'à deux ans plus tôt en fonction de l'exposition à certains risques) serait étendu à la fonction publique et aux régimes spéciaux.

Tous ces changements se mettront en place de façon progressive «pour tenir compte de la réalité humaine», affirme Jean-Paul Delevoye. Pas sûr que cela suffise à convaincre les intéressés, toujours prompts à descendre dans la rue.

# Retraites : vers une revalorisation modulée en fonction du niveau des pensions

LES ECHOS Le 12/03 SOLVEIG GODELUCK

La revalorisation des pensions en 2020 devrait être modulée en fonction du seuil de revenu. -

**La République En marche propose de réindexer les pensions modestes sur l'inflation. Le gouvernement se montre ouvert à cette idée et planche déjà techniquement sur le dossier.**

Moduler la revalorisation des pensions, pour préserver le pouvoir d'achat des retraités les plus modestes. **L'idée du président de l'Assemblée Richard Ferrand**, rejetée par le gouvernement à l'automne, est de retour via la contribution de La République En marche (LREM) au grand débat. Le délégué général du parti, Stanislas Guerini a déclaré dimanche qu'il fallait « *revenir sur la sous-indexation des pensions pour les retraités les plus modestes* ».

Les retraites ont été **revalorisées de 0,3 % seulement** début 2019, bien moins que l'inflation constatée en 2018. Il devait en aller de même pour 2020, avec 1,3 % de hausse des prix anticipée, et 2,4 milliards d'euros d'économies cette année-là pour l'assurance-vieillesse (2,8 milliards en 2019). Mais le Conseil constitutionnel a censuré la sous-indexation en 2020 et ainsi contraint le gouvernement à soumettre à

nouveau au vote cette mesure impopulaire, à l'automne prochain.

La réindexation d'une partie des pensions va être examinée parmi les suites à donner au grand débat. Et elle a, cette fois, de grandes chances d'aboutir. Lors des questions au gouvernement, mardi, à l'Assemblée, la ministre des Solidarités, Agnès Buzyn, s'est dite « *attentive* » à la proposition de Stanislas Guerini assurant qu'elle serait « *évidemment instruite* » à l'issue du grand débat.

## Un seuil de 1.200 euros

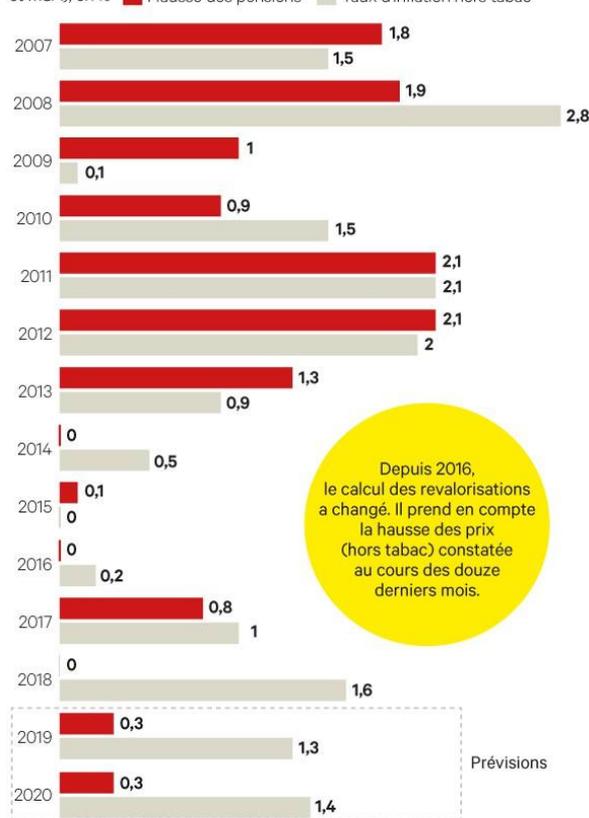
Selon nos informations, le gouvernement fait déjà plancher l'administration sur une modulation de la revalorisation des pensions pour janvier 2020. Cela nécessite en effet des évolutions techniques complexes (il faut prendre en compte les informations de l'ensemble des régimes de retraite), à anticiper dès maintenant.

Le seuil de la réindexation complète pourrait être de 1.200 euros de pension mensuelle - c'est celui du taux réduit de CSG. La moitié des retraités touchent moins que cela, soit 7 millions de personnes.

Au haut commissariat à la réforme des retraites, on dédramatise le fait que les comptes de l'assurance-vieillesse puissent éventuellement revenir dans le rouge en 2020 : « *On réforme à cinq ans, on n'est pas dans le court terme* », explique une source.

## La hausse des pensions de base des retraités

Ensemble des régimes alignés (régime général du privé, salariés affiliés au RSI et MSA), en %



\* LES ECHOS \* / SOURCE : LFSS, \* LES ECHOS \*

## Remboursement de CSG

A la réindexation jusqu'à 1.200 euros pourrait s'ajouter un coup de pouce aux 5 millions de retraités dont la pension est comprise entre 1.200 et 2.000 euros, et qui vont avoir droit à un remboursement de CSG, suite aux mesures d'urgences décidées en décembre par Emmanuel Macron pour calmer les « gilets jaunes ».

« *Nous souhaitons que leurs pensions soient un peu mieux revalorisées, par exemple de 0,8 %* », explique la députée En marche, Corinne Vignon, présidente du groupe de travail transpartisan sur la réforme des retraites. Le coût en serait élevé, mais avec la crise des « gilets jaunes », l'exécutif a pu constater que les retraités gagnant moins de 2.000 euros devaient être pris en compte.

Les seuils précis retenus ainsi que les niveaux de revalorisation ne seront de toute façon arbitrés qu'à l'issue du grand débat, le budget 2020 de la Sécurité sociale étant présentée fin septembre.